Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SARL HELICOTAXIL ANDRE TAXIL TEL 0685703605
Aéronef (type couleur immatriculation)	SA 315 B BLANC / VERT F-HBTA
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GITE DE L'ECOLE / M. MASSONI FABRIZIO / MME SUZANNE HENDERSON / MME LAVIGNA M. BOUNOUS CLAUDE 0677372841

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
30 juillet	Parking les Eyssards	Dormillouse Village	2	17	-	Alimentation / Matériel de construction / Sable

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE secteur Briançonnais/Vallouise

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 471 / 2019

Suivi par : C. Bourgeois

à Gap, le 23/07/2019

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

PARC NATIONAL DES ECRINS